

## **ALLOCUTION du 11 novembre 2019.**

Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les représentants des associations des anciens combattants, Mesdames et Messieurs les représentants des services de sécurité, Mesdames et Messieurs.

Nous vous remercions de votre présence pour célébrer cette date anniversaire de l'Armistice de la Première Guerre mondiale, et en même temps, cette année, pour l'inauguration du nouvel emplacement de notre monument aux morts.

Apparus après la guerre de 1870-1871, les monuments aux morts ont été élevés, dans leur grande majorité, à la suite de la guerre de 1914-1918.

Tous les concitoyens, toutes les familles de tous les villages et de toutes les villes de France métropolitaine et d'outre-mer ont été touchés par cette tragédie suite à une mobilisation à laquelle Saint-Maximin n'a pas échappé.

Les trente-six noms gravés sur cette stèle, témoignent, et nous rappellent que les familles de notre village ont payé un lourd tribut.

Cette Première Guerre mondiale a été le creuset de la Seconde, mais aussi l'avènement de notre monde moderne, par ses bouleversements démographiques, techniques, sociaux et culturels.

Depuis plus d'un siècle le monde a changé, mais le devoir de mémoire demeure. Il doit être plus que jamais maintenu, car nous sommes à l'aube de l'extinction de ce que nous appelons communément : de « mémoire d'homme ». À ce jour, un grand-père peut parler à son petit-fils de ce que son propre grand-père lui a raconté sur la guerre 1914-1918. Au-delà de la transmission directe sur cinq générations, cela devient de l'histoire nationale.

Avec le 8 Mai et le 19 Mars, le 11 Novembre est un moment d'union nationale autour de ceux qui ont défendu nos valeurs et notre patrie jusqu'au sacrifice ultime de leur vie.

C'est donc avec un immense respect, sans sacrilège de l'esprit du lieu, ni de ceux qui l'ont érigé pour la première fois, que ce monument aux morts a été déplacé, rénové, et mis en lumière, afin de porter les hommages dus au niveau qu'ils méritent.

À ce nouvel emplacement, le lieu d'exercice de mémoire est ainsi exhaussé et en accord avec les conditions matérielles de notre époque.

Nous souhaitons que les familles et les héritiers de ceux dont les noms y sont gravés soient honorés de ce choix.

Michel POINSON.